Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20221207-20221206-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 15/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221206

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

Date d'affichage 29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 32

Votants: 36

Dominique, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel,

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT

MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie,

STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés:

M. CHERON Michel

IVI. CHEROIV WICHCI

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAŸ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

COMMISSION THEMATIQUE

ELECTION DES MEMBRES TRAVAUX BATIMENTS — ESPACES VERTS

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0648 en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de la commune de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye au 1^{er} janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres,

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité.

Monsieur le Président précise que l'élection des membres doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 D'élire les membres de la commission Travaux Bâtiments – Espaces Verts suivants, Madame PASQUIER Sylvie, Messieurs GREMILLON Patrick, CHABILLANT Jean-luc, DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, MARTEL Jean-Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **DESIGNE** les membres suivants à la commission

Commission
Travaux Bâtiments – Espaces
Verts

	NOM PRENOM
1	Sylvie PASQUIER
2	Patrick GREMILLON
3	Jean Luc CHABILLANT
4	Jean-Claude PLUT
5	Christian DUPIN
6	Yves FOUCAULT
7	Jean-Pierre MARTEL
8	
9	
10	
11	_
12	-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS